

Propositions pour le soutien au secteur privé en Afrique, via le financement des TPE-PME, du commerce et de l'agriculture

Afin de soutenir le développement du secteur privé africain, la SFI propose un ensemble d'initiatives spécifiquement ciblées sur le financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME), du commerce extérieur et du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la perspective du Sommet, les initiatives ciblant les TPE/PME et le secteur agricole et agroalimentaire ont été partagées et discutées avec la BERD, la BEI, Proparco et la Commission européenne.

1. INITIATIVE POUR LE FINANCEMENT DES TPE-PME

En Afrique, les institutions financières délaissent bien souvent les quelque 10 millions de petites entreprises informelles. Ce large déficit de financement freine la croissance et la création d'emplois. La faible concurrence du secteur financier, l'absence de produits spécifiquement destinés aux TPE-PME, la forte aversion au risque et les exigences élevées en matière de garanties ont accru les coûts de financement au détriment des entreprises les plus petites. L'épidémie de covid-19 a exacerbé ces inégalités.

La SFI, avec le soutien d'autres partenaires, propose une initiative innovante constituée de quatre volets :

1. Apporter de nouvelles sources de financement aux TPE-PME par l'intermédiaire de fonds de dette ;
2. Développer un marché de la dette mezzanine à destination des TPE-PME ;
3. Proposer des mécanismes souples d'atténuation des risques permettant de davantage cibler les TPE-PME ;
4. Accélérer la numérisation du marché des prêts aux PME dans la région Afrique et Moyen-Orient.

2. INITIATIVE POUR LE SOUTIEN À LA REPRISE DU COMMERCE EN AFRIQUE

L'épidémie de covid-19 a perturbé l'économie mondiale, touchant fortement l'Afrique. Le retrait des banques étrangères de certains marchés a accru les difficultés d'accès au financement. Dans certains cas, les banques ont restreint les mécanismes de financement du commerce extérieur et resserré les plafonds d'emprunt, restreignant les capacités d'importation et d'exportation des pays les plus pauvres. Pour de nombreuses entreprises africaines, le coût des transactions a augmenté et les chaînes de valeur ont été perturbées.

L'initiative pour le financement du commerce proposée par la SFI a pour objectif de soutenir les flux commerciaux de marchandises essentielles, y compris à destination et en provenance des TPE-PME, pendant la phase de reprise post-covid-19. Elle est constituée de six volets :

1. La fourniture de garanties commerciales à l'échelle de chaque transaction ;
2. Le soutien aux banques pour la couverture, en dollars américains et en euros, des besoins de financement des transactions commerciales ;
3. Le développement de mécanismes, financés ou non, de partage des risques visant des secteurs particuliers, comme la santé ;
4. La facilitation des flux commerciaux dans les secteurs des énergies vertes et de l'agriculture écologiquement responsable ;
5. Le soutien aux PME du secteur de l'import-export à l'échelle de chaque transaction ;
6. Le développement d'un mécanisme de garantie adossée à des créances, utilisable principalement par les PME.

3. INITIATIVE POUR LA CRÉATION D'UN MÉCANISME DE FINANCEMENT CONJOINT DES ENTREPRISES DU SECTEUR AGRICOLE

Environ 70 % de la main-d'œuvre de l'Afrique subsaharienne travaille dans l'agriculture. Le marché des denrées alimentaires et des boissons devrait tripler, pour atteindre 1 000 milliards de dollars d'ici 2030². Cependant, le manque à gagner en raison de l'absence d'infrastructures permettant de respecter la chaîne du froid, du manque de formation des agriculteurs et de la faiblesse du réseau de la chaîne d'approvisionnement est estimé à 4 milliards de dollars par an. L'épidémie de covid-19 a révélé l'importance de la mise en place de chaînes de valeur locales et régionales.

Un mécanisme de financement conjoint, facile à utiliser, pour soutenir l'activité des entreprises du secteur agricole, y compris des TPE-PME, sera expérimenté sur trois ans en Afrique subsaharienne. Ce mécanisme comportera un volet financement et un volet d'appui technique. Les activités suivantes sont concernées :

1. Le développement de fermes commerciales de taille moyenne (10 à 200 hectares) dotées des infrastructures adéquates ;
2. La transformation et la valorisation des produits agricoles de base ;
3. La distribution, le crédit-bail et l'entretien d'équipements et de machines agricoles ;
4. La logistique, l'entreposage et le transport.

² La Banque mondiale, 2013, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/03/04/africa-agribusiness-report>